CNS 2018

Réunion technique FEDER

21 novembre 2018

Agenda

I. Mise en œuvre du PO FEDER

II. Dynamique de programmation

III. Adoption de nouveaux critères de sélection

IV. Modification de critères de sélection

V. Mise en œuvre du plan d'évaluation

VI. Point sur les actions de communication

Avancement de la mise en œuvre du programme

Adoption du programme en décembre 2014 et adoption des critères de sélection en avril 2015

Audit de la CICC (avril 2017) et classement en catégorie 1

Modification du PO décidée en novembre 2017 et approuvée le 20 juin 2018

Quatrième année de pleine programmation

Deuxième année de clôture des comptes annuels : taux d'erreur 0,2% pour 2016-2017 et même valeur pour 2017-2018

Avancement au 31/10/2018

<u>Programmation</u> 702 dossiers sélectionnés pour un coût total 1 010 966 915,09 euros, soit 52% de la maquette disponible et un montant FEDER de 521 347 713,05 euros.

<u>certification</u> 445 413 824 euros de dépenses totales ont été retenues par l'AG.

<u>paiements</u> Le montant cumulé des appels de fonds s'élève à 415 293 364 €

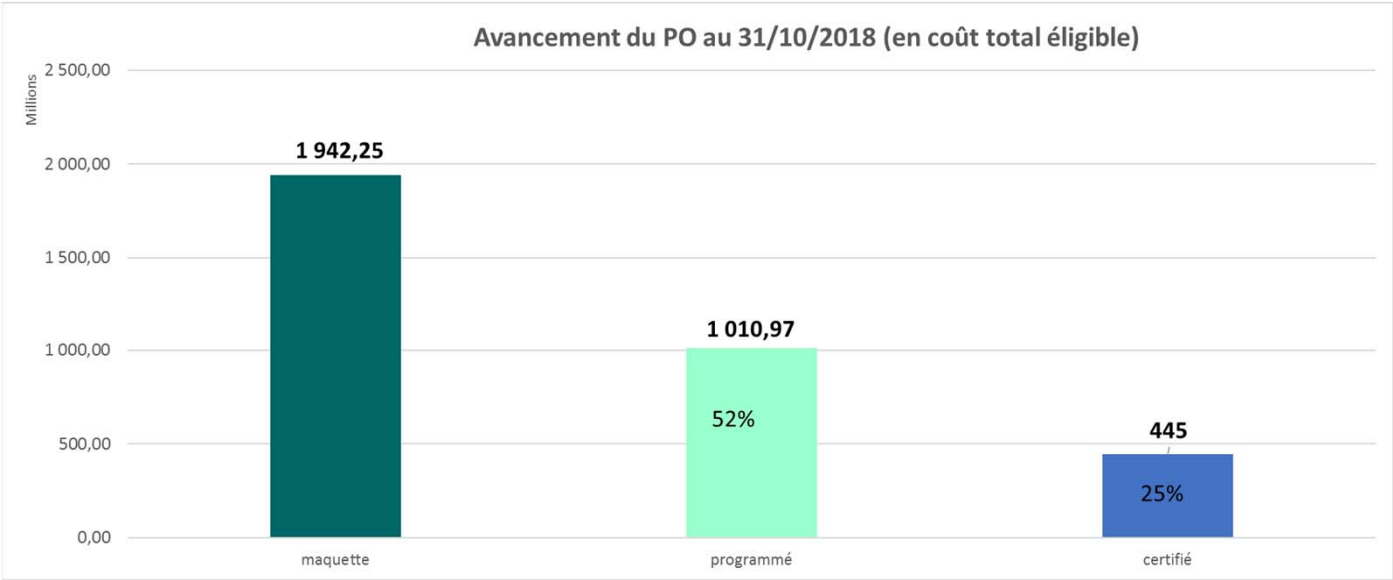

Avancement du programme depuis 2014

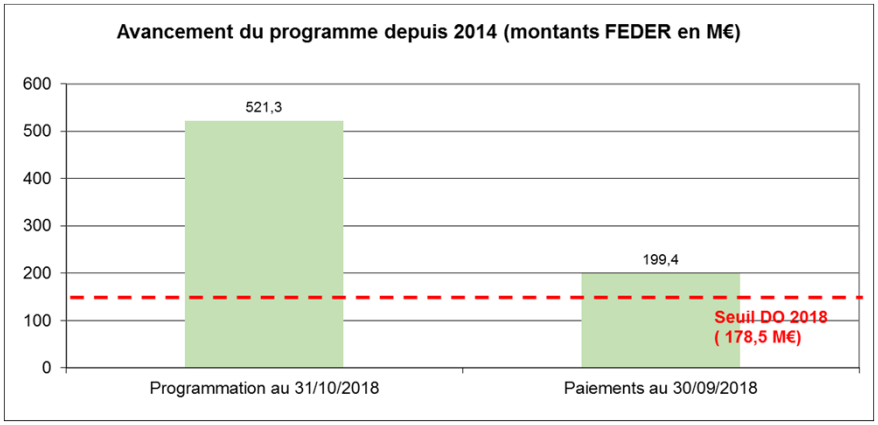

Suivi du Dégagement d'office (Coût total éligible en M€)

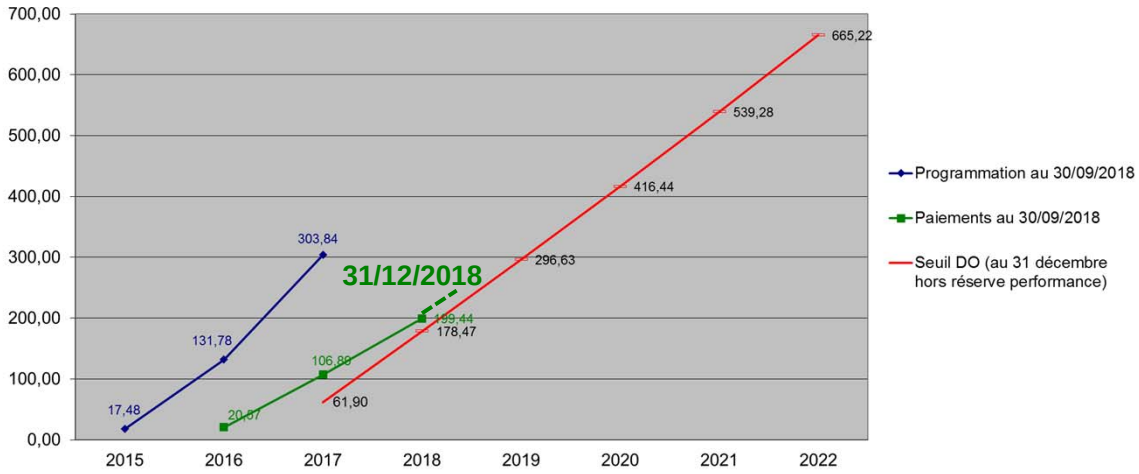

- Un rythme plus dense de certification a été observé depuis 2017 permettant un montant FEDER certifié de 199,4M€ et un dépassement du seuil de plus de 20M€ du seuil de dégagement d'office pour l'année 2018 dès début septembre 2018

Deux appels de fonds seront réalisés d'ici fin décembre.

Avancement de la programmation par axe

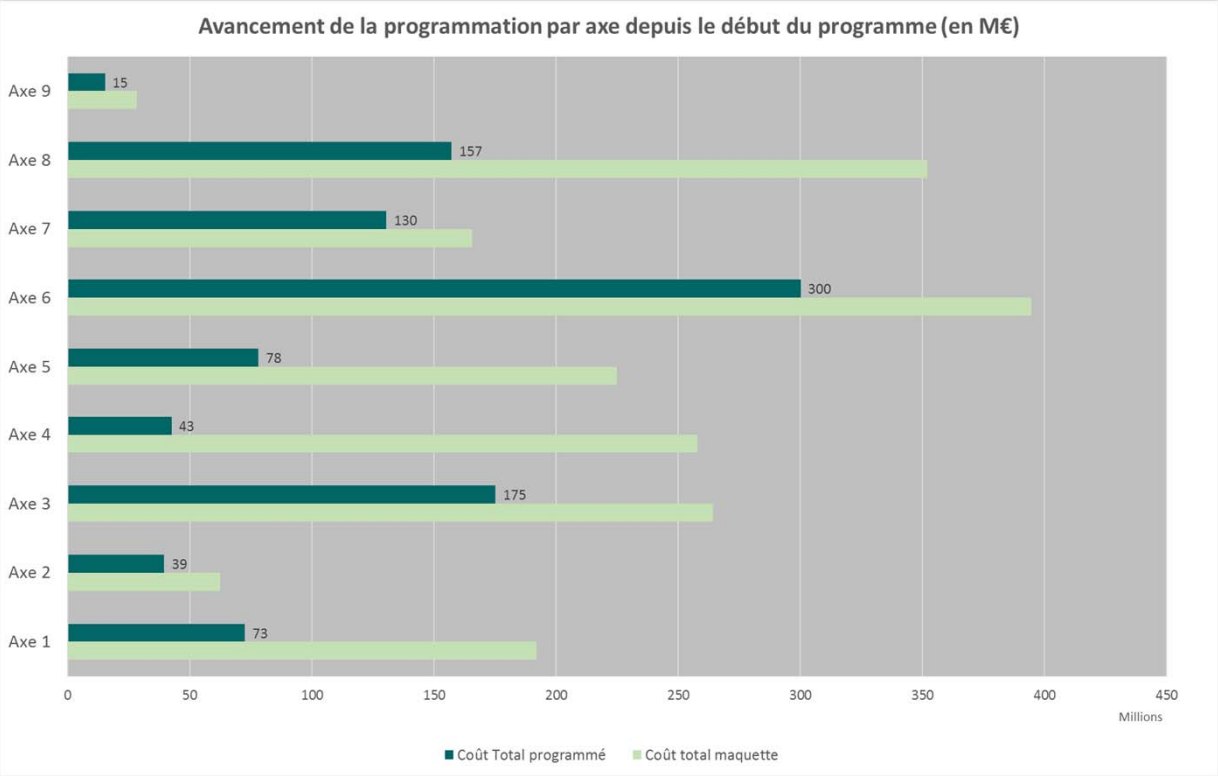

- Les 5 premiers axes en programmation représentent 70% des coûts totaux programmés)

- un rythme en nette progression sur les axes 1, 2 et 5 ;

- l'axe 4 enregistre à ce stade un retard lié à l'abandon du GP SWAC mais qui sera rapidement comblé (programmation de 35M€ en décembre 2018)

Données financières au 31/10/2018

Axe prioritaire	Coût total maquette	FEDER maquette	Nombre de dossiers programmés	Coût Total programmé	% CT programmé	FEDER programmé	Somme de Dépenses présentées par le bénéficiaire (DDP)	Somme de Dépenses retenues par l'instructeur (CSF)	Somme de Dépenses validées AC (1)	Somme de Dépenses prises en compte dans un Appel de Fonds
Axe 1	192 124 643	136 924 000	124	72 567 294	37,8%	51 818 109	31 285 931	19 799 351	14 116 180	14 108 869
Axe 2	62 455 000	49 964 000	5	39 493 962	63,2%	26 483 420	0	0	0	0
Axe 3	264 311 196	140 135 184	269	175 129 876	66,3%	78 917 360	90 425 685	62 576 161	52 079 268	52 079 268
Axe 4	257 930 953	148 780 000	84	42 523 839	16,5%	26 683 906	19 151 100	12 643 558	10 666 920	10 666 920
Axe 5	224 928 571	157 450 000	42	78 146 034	34,7%	50 350 527	13 705 403	9 355 067	6 412 220	6 412 220
Axe 6	394 600 000	166 960 000	10	300 169 079	76,1%	124 687 030	262 093 966	262 938 673	261 863 321	261 863 321
Axe 7	165 654 286	115 958 000	31	130 484 739	78,8%	75 243 569	44 087 927	32 463 822	31 509 080	31 509 080
Axe 8	352 008 414	190 284 816	125	157 189 608	44,7%	74 155 182	53 850 072	36 561 187	21 152 604	21 152 604
Axe 9	28 235 366	24 000 061	12	15 262 484	54,1%	13 008 609	9 231 373	9 076 005	7 272 992	7 272 992
Total général	1 942 248 429	1 130 456 061	702	1 010 966 915	52,1%	521 347 713	523 831 458	445 413 824	405 072 585	405 065 274

(1) Appel de fonds non comptabilisé en cours

Etat d’avancement par axe prioritaire

AXE 1 : Investir dans les leviers de croissance

OS	pi	Nombre d'opérations programmées	Coût Total Programmé	Montant UE programmé
1	1a	27	40 626 695,50	32 099 668,41
2	1b	97	31 940 598,53	19 718 440,53
TOTAL AXE 1		**124**	**72 567 294,03**	**51 818 108,94**

- <u>OS01 : Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines</u> :

✓ 7 opérations en vue de la création et de l'extension des infrastructures de recherche
✓ 39 allocations de recherche dans les domaines de la S3
✓ 3 mobilités de chercheur à l'international
✓ 14 opérations visant à la réalisation de 12 programmes de recherche en lien avec la S3

- <u>OS02 : Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3</u> :

✓ 7 opérations de promotion de la culture scientifique
✓ animation, développement de l'écosystème d'innovation : 43 opérations portées par 9 acteurs de l'innovation
✓ 16 opérations de valorisation de la recherche au travers de 14 projets de recherche
✓ 31 opérations de soutien aux entreprises innovantes par le recrutement de jeunes diplômés ou pour le développement de projets innovants

AXE 2 : Améliorer l'accès aux TIC

OS	pi	Nombre d'opérations programmées	Coût Total Programmé	Montant UE programmé
3	2a	2	37 125 426,91	24 588 591,44
4	2c	3	2 368 535,58	1 894 828,46
TOTAL AXE 2		**5**	**39 493 962,49**	**26 483 419,90**

- <u>OS03 : Augmenter la couverture de l'île en THD</u> :

✓ Mise à jour du schéma directeur pour l'aménagement numérique

✓ Procédure GP finalisée et dossier notifié à La Commission Européenne

✓ Plan Régional Très Haut Débit : 24,380 M€ de FEDER (tranche ferme essentiellement et dépenses d'ici fin 2022)

- <u>OS04 : Augmenter l'usage des e-services</u> :

✓ Opendata : 1 opération pour modernisation SIG permettant mise à disposition de données

✓ E-administration : 1 opération pour la création d'un portail citoyen

✓ E-santé : 1 opération pour la création d'un site de stockage et consultation imagerie

AXE 3 : Améliorer la compétitivité des entreprises

OS	pi	Nombre d'opérations programmées	Coût Total Programmé	Montant UE programmé
5	3a	66	42 656 811,97	14 883 184,93
6	3d	203	132 473 064,01	64 034 175,41
TOTAL AXE 3		**269**	**175 129 875,98**	**78 917 360,34**

- <u>OS05 : Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires</u>
- ✓ filière numérique : 9 opérations, création 25 ETP
  ✓ secteur tourisme : 11 opérations pour la création de nouvelles activités dont 2 hôtels, création 102 ETP
  ✓ agronutrition : 30 opérations, création de 123 ETP
  ✓ autres secteurs : 15 opérations, création 68,5 ETP
- <u>OS06 : Augmenter les parts de marché des entreprises</u> :
  ✓ amélioration de la compétitivité : 122 opérations, 267 créations d'emploi dont 114 sur les secteurs prioritaires
  ✓ Structuration et professionnalisation des filières : 10 structures soutenues, 35 programmes
  ✓ conquête de nouveaux marchés : 81 entreprises différentes accompagnées, 24 opérations
  ✓ 5 études pour l'amélioration de la connaissance du tissu économique

AXE 4 : Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique (1/2)

OS	pi	Nombre d'opérations programmées	Coût Total Programmé	Montant UE programmé
8	4a	14	1 816 927,57	717 482,18
9	4c	51	15 482 891,31	8 309 610,23
10	4e	19	25 224 020,04	17 656 814,03
TOTAL AXE 4		**84**	**42 523 838,92**	**26 683 906,44**

OS08 : Augmenter la production d'énergie renouvelable :

- ✓ 12 installations de climatisations solaires sur des bâtiments administratifs ou commerciaux
- ✓ 1 projet de valorisation de l'unité de méthanisation de la Distillerie de la Rivière du Mât et 1 projet de valorisation des boues de fermentation pour accroître la production de biogaz tous 2 sur le site de Beaufonds

OS09 : Réduire la consommation des infrastructures publiques et des logements à caractère social

- ✓ 46 opérations pour l'installation de 2100 chauffe-eau solaires collectifs dans le logement social
- ✓ 2 projets de dispositif éco solidaire d'installation de CES sur les logements de personnes à faible revenu concernant 2165 logements équipés à fin 2018
- ✓ 3 projets de rénovation thermique de bâtiments publics

Ces 2 OS ont fait l'objet de l'introduction de mesures nouvelles au titre de la modification du PO

AXE 4 : Progresser vers la transition énergétique et l'autonomie électrique (2/2)

OS	pi	Nombre d'opérations programmées	Coût Total Programmé	Montant UE programmé
8	4a	14	1 816 927,57	717 482,18
9	4c	51	15 482 891,31	8 309 610,23
10	4e	19	25 224 020,04	17 656 814,03
TOTAL AXE 4		**84**	**42 523 838,92**	**26 683 906,44**

<u>OS10 : Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports en commun et des modes de déplacement doux</u>

- ✓ 6 projets d'extension de la voie vélo régionale
- ✓ 9 projets d'aménagements et de structuration de pôles d'échanges multimodaux
- ✓ 3 projets d'aménagement facilitant la circulation des TC
- ✓ 1 projet portant sur la coordination des offres de transport avec une enquête sur les déplacements des résidents de l'île de La Réunion

Cet OS a fait l'objet d'une allocation au titre de la modification du PO et sa dynamique reste très positive.

AXE 5 : Renforcer la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine (1/2)

OS	pi	Nombre d'opérations programmées	Coût Total Programmé	Montant UE programmé
11b	5b	9	12 114 697,33	8 480 288,13
13	6b	10	41 367 805,93	25 300 853,01
14	6c	13	20 447 142,89	13 617 914,92
15	6d	10	4 216 387,54	2 951 470,74
TOTAL AXE 5		**42**	78 146 033,69	50 350 526,80

OS11 : Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatique :

- ✓ 6 projets de suppression de radiers submersibles et 1 projet de sécurisation de la RN5 Route de Cilaos (prise en charge partielle) suite aux dégâts provoqués par les intempéries
- ✓ 2 projets portant sur l'observation, l'expérimentation et le développement sur les phénomènes de risques naturels et l'adaptation au changement climatique

OS13 : Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif:

- ✓ 6 projets de station de traitement d'eau potable
- ✓ 4 projets de restauration des continuités écologiques

AXE 5 : Renforcer la prévention des risques, la gestion rationnelle des ressources et la valorisation du patrimoine (2/2)

OS	pi	Nombre d'opérations programmées	Coût Total Programmé	Montant UE programmé
11b	5b	9	12 114 697,33	8 480 288,13
13	6b	10	41 367 805,93	25 300 853,01
14	6c	13	20 447 142,89	13 617 914,92
15	6d	10	4 216 387,54	2 951 470,74
TOTAL AXE 5		**42**	78 146 033,69	50 350 526,80

OS14 : Accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le naturel et culturel :

12 projets d'aménagement touristique de sites publics

1 projet de mise en tourisme du patrimoine culturel

OS15 : Accroitre la protection des espèces endémiques:

9 projets de connaissances et de conservation d'espèces animales et végétales

1 projet de restauration d'habitats naturels littoraux

AXE 6 : Soutenir l'ouverture et les performances du territoire en investissant dans les infrastructures d'échange

OS	pi	Nombre d'opérations programmées	Coût Total Programmé	Montant UE programmé
16	7c	10	300 169 079,21	124 687 030,12
TOTAL AXE 6		**10**	**300 169 079,21**	**124 687 030,12**

- <u>OS16 : Fluidifier et sécuriser le transport routier</u> :

✓ 9 projets de travaux TCSP

✓ 1 projet de construction de la NRL avec TCSP

AXE 7 : Répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population

OS	pi	Nombre d'opérations programmées	Coût Total Programmé	Montant UE Programmé
19	9a	3	13 864 689,62	4 852 641,36
20	9b	20	14 366 320,22	9 596 274,13
21	10a	8	102 253 729,30	60 794 653,58
TOTAL AXE 7		**31**	**130 484 739,14**	**75 243 569,07**

OS19 : Augmenter la capacité et la qualité de l'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible :

- ✓ 2 projet d'établissement d'accueil des personnes âgées dépendantes
- ✓ 1 projet de foyer d'accueil occupationnel et d'un foyer d'hébergement

OS20 : Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et les Hauts

- ✓ 7 dossiers d'accompagnement des EPCI dans le cadre de la mise en œuvre des ITI
- ✓ 1 projet d'aménagement et d'équipement de proximité
- ✓ 12 projets de développement et de structuration de l'attractivité des Hauts

OS21 : Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation :

- ✓ Construction de 3 établissements d'enseignement secondaire (un lycée et deux collèges)
- ✓ Réhabilitation / extension de 2 centres de formation professionnelle (AFPAR, CFA Léon Legros)
- ✓ Construction de locaux d'enseignement supérieur (UFR Santé, ESIROI, IUT)

AXE 8 : Compenser les surcouts liés à l'ultrapériphérie

OS	pi	Nombre d'opérations programmées	Coût Total Programmé	Montant UE programmé
18b	7c	1	26 545 500,00	9 109 112,51
22	3d	119	109 594 949,99	50 311 658,66
23	5b	5	21 049 158,91	14 734 411,24
TOTAL AXE 8		**125**	**157 189 608**	**74 155 182,41**

OS18b Améliorer et mettre aux normes les infrastructures aéroportuaires :

- ✓ Mise en place de 4 RESA et renforcement de la zone littorale

OS22 : Compenser les surcouts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises :

- ✓ 112 dossiers de compensation des surcouts de transport pour un montant FEDER de 38,982 M€
- ✓ 7 opérations pour la création d'immobilier d'entreprises pour un montant FEDER de 11,328 M€ et un CTE de 31,629 M€

OS23 Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation

- ✓ Aménagement de protection contre les inondations sur les quartiers de la Saline / l'Ermitage
- ✓ Mise en place de repères de crue sur la rivière des pluies
- ✓ Aménagement et travaux de sécurisation dans le secteur îlet Danclas
- ✓ Travaux d'adaptation des ouvrages d'endiguement de la Rivière des Galets aux évolutions morphologiques du cours d'eau

AXE 9 : Assurer une mise en œuvre efficiente des programmes

OS	pi	Nombre d'opérations programmées	Coût Total Programmé	Montant UE programmé
22		11	14 249 111,43	12 147 242,66
23		1	1 013 372,20	861 366,37
TOTAL AXE 9		12	15 262 483,63	13 008 609,03

<u>OS 22 Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans un contexte de transfert d'autorité de gestion :</u>

- ✓ 3 opérations liées aux coûts d'études et de ressources humaines nécessaires à la clôture du programme précédent ;
- ✓ 8 opérations concernant la mise en œuvre du programme actuel à travers les dépenses de personnel et d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les appels à projets lancés par l'AG

<u>OS 23 Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à la Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires du programme</u>

- ✓ 1 opération a été programmée au titre de la vulgarisation du PO, de la promotion des réalisations.

Mise en œuvre des grands projets

Mise en œuvre des grands projets (1/3)

Grand Projet	Date de Soumission	Date prévisionnelle de mise en œuvre	Date prévisionnelle d'achèvement	Commentaires
THD	Notifié par l'AG via SFC Le 11/06/2018 (cf. Art 102-1 du règlement général)	2018, T4	2022, T4	• Dimension prévisionnelle du projet : ✓ Tranche ferme : 19 000 prises ✓ Tranche optionnelle : 3 600 prises • Approbation tardive du régime d'aide national en nov 2016 (publié en mars 2017) • Finalisation de l'accompagnement de JASPERS en déc 2017 • Conformément à leurs préconisations, le GP a été présenté au regard des hypothèses maximales • Soumission du dossier GP à l'évaluation indépendante de la qualité (IQR) en mars 2018 • Remise de l'avis positif de l'expert indépendant (JASPERS) en juin 2018 • L'AG a notifié le dossier GP à la Commission via SFC le 11 juin 2018 • Programmation du dossier FEDER en octobre 2018 • Notification du marché prévue en novembre 2018

Mise en œuvre des grands projets (2/3)

Grand Projet	Date de Soumission	Date prévisionnelle de mise en œuvre	Date prévisionnelle d'achèvement	Commentaires
NRL avec TCSP	26/12/2016	2014, T1	2021	• Adoption du GP le 04/04/2017 ; • Opération en cours de réalisation ; • Programmation du premier dossier de demande FEDER en mars 2017, pour 259M€ de dépenses éligibles ; • 203,3M€ de dépenses certifiées en 2017 ;
UVE	2020,T1 pour ILEVA (prévision liée au calendrier des procédures environnementales)	2020 (ILEVA)	2022 (ILEVA)	• Levée de la condition ex-ante T6,02 « secteur déchet » en déc 2016 • Accompagnement initial d'un porteur de projet par la Région, sur la méthodologie GP • Orientation vers un objectif « zéro déchets », mise en cohérence nécessaire des projets au regard du futur PRPGD (approbation prévue en déc 2019)

Mise en œuvre des grands projets (3/3)

Grand Projet	Date de Soumission	Date prévisionnelle de mise en œuvre	Date prévisionnelle d'achèvement	Commentaires
Aggran-dissement de l'ARRG	2019, T4	2017	2022	Distinction d'au moins 2 projets indépendants, suite à l'analyse complémentaire menée fin 2016 sur le périmètre du GP. Conclusion soumise à la CE qui l'a confirmée en mai 2017. À ce stade : • Dossier 1 (hors GP) : Travaux liés au maintien de la capacité opérationnelle des pistes (comprenant RESA) ; • Démarrage des travaux en 2017 ; • Programmation FEDER en sept 2017 pour 26,6M€ de dépenses éligibles ; • Livraison des 4 RESA en déc 2017. • Dossier 2 (GP) : Travaux liés à l'augmentation de la capacité de l'aérogare ; • Travaux et procédures environnementales séquencés, dont une 1ère phase déjà réalisée pour 17M€ de dépenses qui n'ont pu être programmées, ni certifiées; • La finalisation du dossier GP est prévue pour 2019-T1, la décision environnementale liée aux ultimes travaux restant l'unique pièce attendue pour une transmission prévue fin 2019, Conformément aux préconisations de JASPERS (nécessité de disposer de l'ensemble des autorisations avant avis final), le dépôt prévisionnel du dossier GP a dû être reporté, induisant de fait un décalage tant au niveau de la programmation des crédits FEDER que de la certification, et une distorsion entre l'avancement du projet et sa traduction au titre du PO

Point sur les ITI

ITI - Bilan de la période 2015-2017

- Au titre de 2015-2017, 74 opérations ont été examinées en comité territorial pour 58,75M€ de dépenses éligibles (27,7 M€ de FEDER) soit 32% de la dotation prévisionnelle inscrite dans les contrats.
- Afin de ne pas rompre la dynamique de programmation, l'AG a proposé la mise en place d'un avenant temporel pour permettre la programmation de dossiers complets sur le plan de l'instruction avant la mise en œuvre de la deuxième phase.

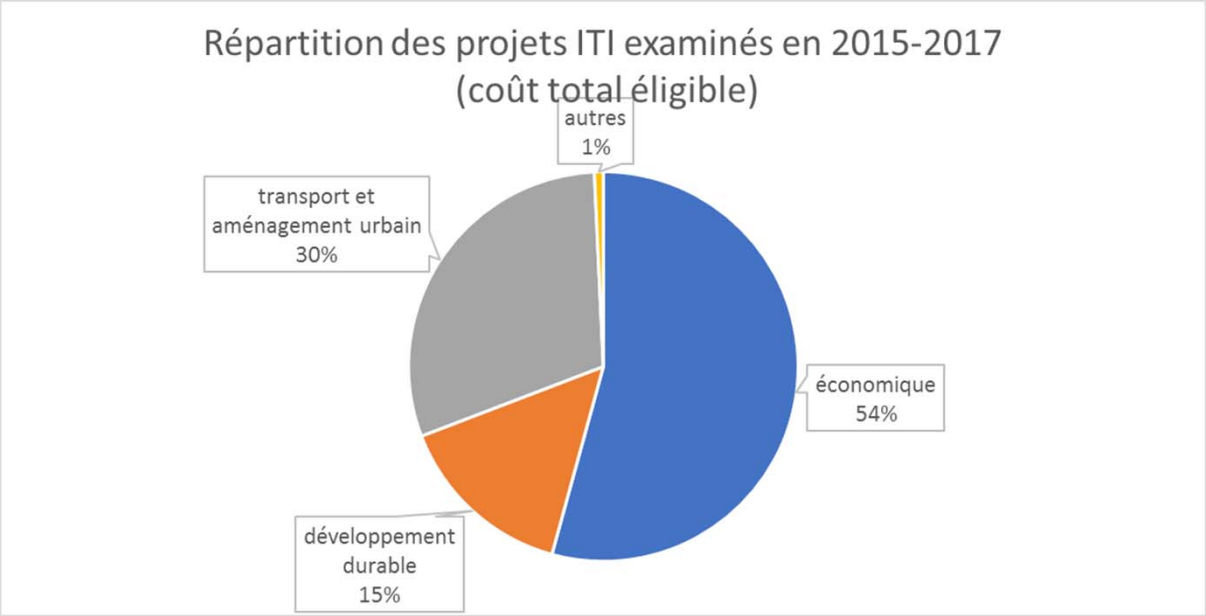

ITI - La seconde sous période 2018-2020

- Une démarche partenariale avec les EPCI a été reconduite pour l'élaboration de la seconde période de contractualisation avec un critère partagé de maturité des projets (démarrage des travaux avant le 31 décembre 2019).
- La deuxième phase des contrats ITI, mise en place par avenants au contrat initial a été validée par la Commission Permanente du 30 octobre 2018.
- Les avenants notifiés sont en cours de signature.
- Les premiers dossiers seront programmés avant fin 2018.

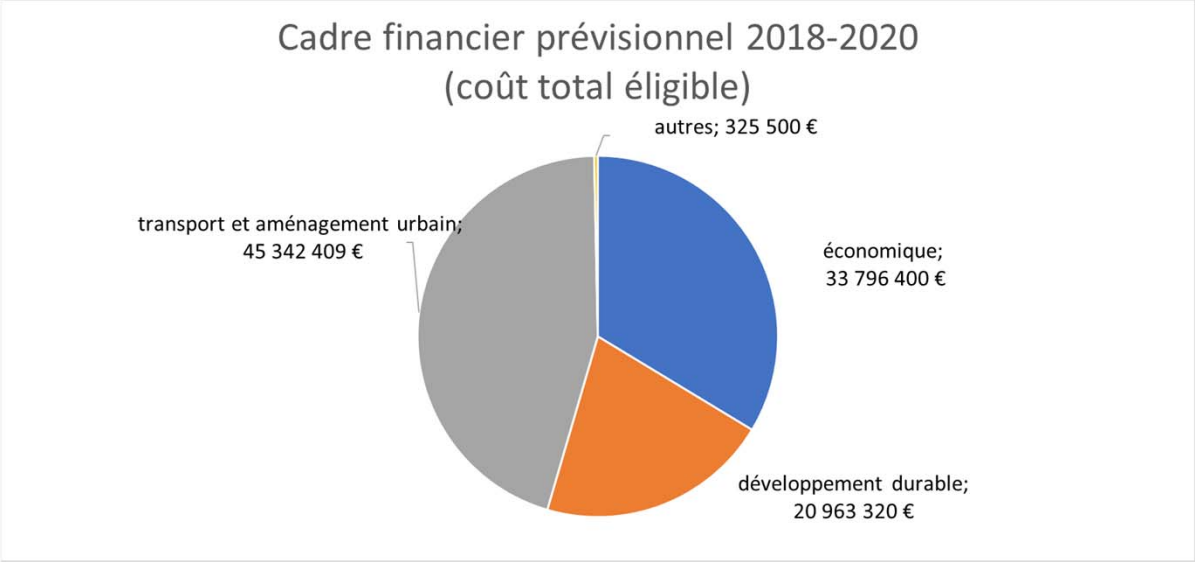

Mise en œuvre des instruments financiers

Mise en œuvre des IF

- Suite à l'accord conclu avec le FEI (Fond Européen d'Investissement) le 12 septembre 2017, le Fonds de Fonds créé a été doté d'un fonds total de 50M€, (dont 30M€ intégrés au POE FEDER) :

  - ✓ <u>dont 40M€ consacré à l'outil de dette</u>

    La BFC OI a été désignée pour porter l'instrument, nommé « I-run by BFC » est opérationnel depuis le 1er juillet 2018

  - ✓ <u>Et 10M pour les opérations en capital</u>

    La Société d'Investissement retenue pour le second outil « Essor PME Réunion », a été désignée le 6 novembre 2018.

Présentation de l'instrument de dette

- La BFC OI a été désigné pour porter l'instrument de dette, nommé « I-run by BFC » est opérationnel depuis le 1er juillet 2018

- Les conditions proposées sont les suivantes:
  - ✓ Prêt à taux préférentiel (entre 1,25 et 1,5% par an) à partir de 5 000 € ;
  - ✓ Période de remboursement pouvant s'échelonner de 2 à 10 ans ;
  - ✓ Possibilité pour les porteurs de bénéficier d'un différé partiel de 3 mois ;
  - ✓ Remise de 50% sur les frais de dossiers;

- A ce stade, la BFC a d'ores et déjà identifié un volume de 6M€ de crédits déposés.

Agenda

I. Mise en œuvre du PO FEDER

II. Dynamique de programmation

III. Adoption de nouveaux critères de sélection

IV. Modification de critères de sélection

V. Mise en œuvre du plan d'évaluation

VI. Point sur les actions de communication

Perspectives de programmation et de certification

- Le rythme de programmation et de certification devrait se maintenir en 2019.

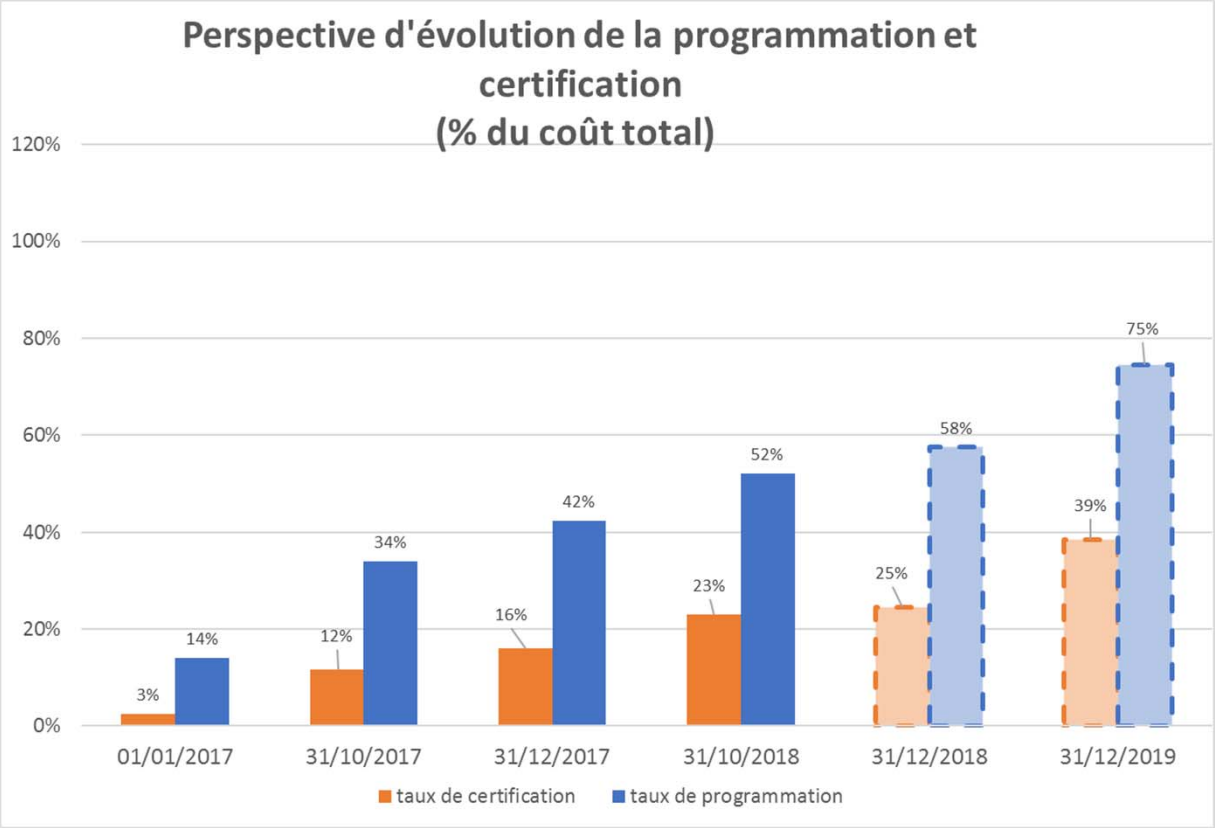

Indicateurs financiers du cadre de performance

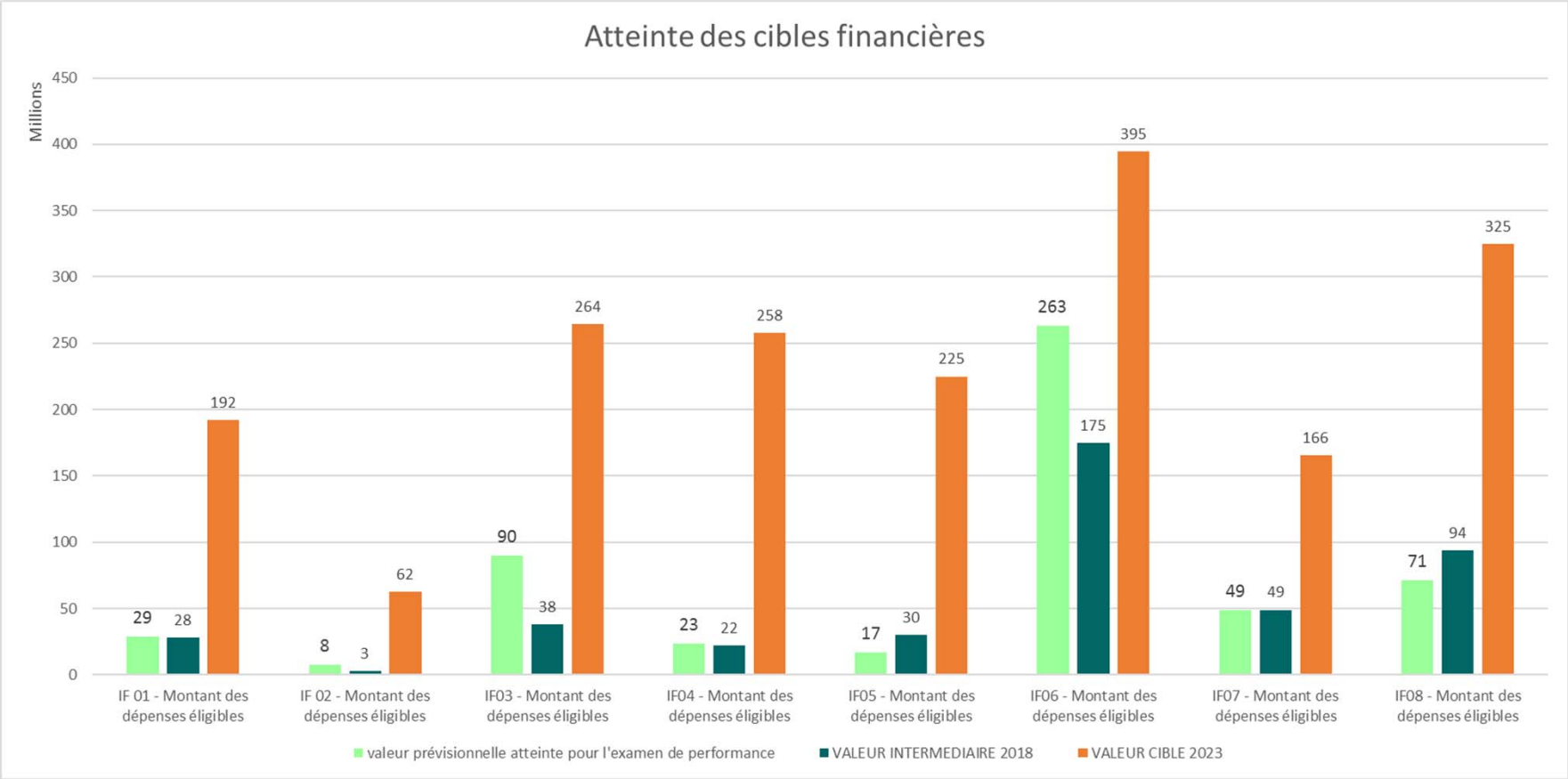

Indicateurs de réalisation du cadre de performance

Axe	INDICATEUR OU KIS	UNITE	VALEUR INTERMEDIAIRE 2018	VALEUR CIBLE 2023	Valeur prévisionnelle atteinte à fin 2018	% de réalisation de la valeur intermédiaire 2018
Axe 1	CO25 - Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	ETP	30	130	38,00	127%
Axe 2	CO10 - Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	5 839	54 478	-	0%
Axe 3	CO01 - Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	123	430	484,00	393%
Axe 4	IS07 - Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	Gares	2	6	3,00	150%
Axe 4	IS26 - Nombre de logements dont l'efficacité énergétique s'est améliorée	Logements	4 800	9 600	4 265,00	89%
Axe 4	IS28 - Surface de bâtiment public ayant fait l'objet d'une rénovation thermique	M²	0	140 000	-	0%
Axe 4	KIS IS28 - Nombre de marchés signés de rénovation thermique notifiés	Nombre de marchés	4 (KIS)	4	4	100%
Axe 5	CO18 - Population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau potable	Personnes	20 000	100 000	7 237	36%
Axe 5	CO19 - Populmation supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées	Equivalent habitant	0	40 000	-	Sans objet
Axe 5	KIS CO19 - Dossier au titre de la loi sur l'eau	Nombre de dossiers	1	1	-	100%
Axe 6	CO13 : longueur du TCSP soutenu sur la NRL	Km	0	18,6	-	
Axe 6	KIS IS13 - Notification des marchés	Nombre de marchés	5 (KIS)	0	5	100%
Axe 7	CO35 - Services de gardes d'enfant et d'enseignements : capacité des infrastructures de la petite enfance opu d'éducation bénéficiant d'un soutien	Personnes	1 800	4 050	1 579,00	88%
Axe 8	IS05 - Nombre d'entreprises bénéficiant d'une subvention de fonctionnement au frêt	Entreprises	92	92	103,00	112%
Axe 8	IS09 - Nombre de bâtis protéges contre les risques d'inondation	Bâtis	200	1 940	800,00	400%
Axe 8	IS15 - Nombre d'aires de sécurité	RESA	2	4	4,00	200%

Agenda

I. Mise en œuvre du PO FEDER

II. Dynamique de programmation

III. Adoption de nouveaux critères de sélection

IV. Modification de critères de sélection

V. Mise en œuvre du plan d'évaluation

VI. Point sur les actions de communication

Critères de sélection dans le cadre d'une nouvelle action

AXE I : INVESTIR DANS LES LEVIERS DE CROISSANCE	
OS 2 – Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la S3	
Description des actions éligibles	
Types d'actions	**Types de bénéficiaires**
• Projets de soutien à l'innovation et la mobilisation citoyenne portés, notamment, par le tissu associatif ; • Activités de recherche et de développement de projets expérimentaux en lien avec l'économie de la connaissance et accélérant la mutation du modèle sociétal réunionnais ; • (...)	• Les collectivités locales [Communes et leurs groupements, Syndicats, Département, Région…..] • organismes de recherche, • entreprise, • association.
Principes directeurs régissant la sélection des opérations	
• Contribution du projet aux objectifs UE 2020 ; • Contribution du projet à la stratégie du PO ; • Contribution du projet au développement d'un réseau partenarial de recherche aux niveaux local, régional et/ou international.	

Critères de sélection dans le cadre d'une nouvelle action

Critères de sélection pour chaque type d'action

<u>Action « Développement de l'innovation sociale et ouverte » :</u>
La sélection des opérations se fera sur la base des critères suivants :
•projet d'intérêt régional et intéressant les secteurs stratégiques de la S3 ;
•Le développement de projets collaboratifs permettant d'accompagner l'innovation territoriale (sociale et ouverte) sera encouragé ;
T<u>aux de subvention publique versée au bénéficiaire</u> :
•Pour les activités économiques : 50 % des coûts admissibles.
•Pour les autres projets : 100 % des dépenses éligibles.

Critères de sélection dans le cadre d'une nouvelle action

Axe 7 - Répondre à la dynamique démographique en augmentant les services à la population

OS 19 – Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements publics de santé

Description des actions éligibles

Types d'actions	Types de bénéficiaires
• Extension, rénovation, restructuration et équipement des établissements publics de santé ;	• Établissements publics de santé.

Principes directeurs régissant la sélection des opérations

- Contribution du projet aux objectifs UE 2020. Contribution du projet à la stratégie du PO.
- Compatibilité avec les objectifs du PRS.
- Maturité du projet sous l'angle de la faisabilité temporelle et du plan de financement. Qualité environnementale des projets.

Critères de sélection dans le cadre d'une nouvelle action

Critères de sélection pour chaque type d'action

Les opérations d'extension, de rénovation, de restructuration et d'équipement d'établissements publics de santé retenues contribueront à améliorer l'offre de soins et la qualité d'accueil pour la prise en charge de la population sur les trois niveaux de prises en charges (proximité, recours et référence).

Seront retenues en priorité :

•les opérations d'extension et de restructuration permettant de créer de nouvelles surfaces d'accueil ou l'amélioration significative des conditions d'hébergement et d'accueil (surface minimale par chambre, confort, cadre paysager... ,).

•les opérations dont le calendrier prévisionnel de réalisation montre un engagement juridique au 31 décembre 2019 avec des marchés de travaux signés.

Agenda

I. Mise en œuvre du PO FEDER

II. Dynamique de programmation

III. Adoption de nouveaux critères de sélection

IV. Modification de critères de sélection

V. Mise en œuvre du plan d'évaluation

VI. Point sur les actions de communication

Critères de sélection modifiés

AXE 8, PI FED 3,d - OS 22 :	
<u>Les actions en matière de création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques (ITI et hors ITI) sont retenues sur la base des critères suivants:</u> Projets de viabilisation d'espaces et/ou d'immobiliers d'entreprises : ateliers, bureaux uniquement dans les micro régions en déficit important et avéré , réalisés par les opérateurs immobiliers (aménageurs) qui réalisent un projet d'aménagement de zones d'activités (Collectivités locales, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, syndicats mixtes, Sociétés Publiques Locales d'Aménagement, sociétés d'économie mixte d'aménagement, Chambres Consulaires, promoteurs immobiliers privés.)	**<u>Les actions en matière de création d'immobiliers d'entreprises et de zones d'activités économiques (ITI et hors ITI) sont retenues sur la base des critères suivants:</u>** Projets de viabilisation d'espaces et/ou d'immobiliers d'entreprises : ateliers, bureaux uniquement dans les micro régions en déficit important et avéré , réalisés par les opérateurs immobiliers (aménageurs) qui réalisent un projet d'aménagement de zones d'activités (Collectivités locales, Établissements Publics de Coopération Intercommunale, syndicats mixtes, Sociétés Publiques Locales d'Aménagement, sociétés d'économie mixte d'aménagement, Chambres Consulaires, promoteurs immobiliers privés.)

Critères de sélection modifiés

AXE 8, PI FED 3,d - OS 22 :	
Ces projets sont dédiés à l'accueil d'entreprises ayant des activités de production, de transformation et/ou de services aux entreprises ou à des Organismes de recherche et développement ayant une activité marchande. Ces activités appartiennent à tous les secteurs à l'exception : du secteur de la production agricole primaire, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles consistant à la préparation des produits à la 1ère vente effectuée dans les exploitations agricoles ainsi que la préparation des produits à la 1ère vente à des revendeurs ou à des transformateurs ; de la pêche et de l'aquaculture ; sidérurgie, charbon, construction navale, fibres synthétiques, transports et infrastructures correspondantes, production et distribution d'énergie, et infrastructures énergétiques ; activité libérale ; activité à prédominance commerciale (+50 % du CA de l'entreprise souhaitant louer l'immobilier aidé) ; hébergement, restauration et loisirs ; activités financières et assurance / activités intra groupe / sièges sociaux / conseils en gestion. Taux : 45 % à 65 % pour les études 100 % du déficit prévisionnel d'exploitation pour les travaux. Plafond : 40 000 euros de subvention pour les études de faisabilité	Ces projets sont dédiés à l'accueil d'entreprises ayant des activités de production, de transformation et/ou de services aux entreprises ou à des Organismes de recherche et développement ayant une activité marchande. Ces activités appartiennent à tous les secteurs à l'exception : du secteur de la production agricole primaire **(hors transformation) et de la pêche et de l'aquaculture (hors transformation)** ~~; consistant à la préparation des produits à la 1ère vente effectuée dans les exploitations agricoles ainsi que la préparation des produits à la 1ère vente à des revendeurs ou à des transformateurs ; de la pêche et de l'aquaculture~~ ; sidérurgie, charbon, construction navale, fibres synthétiques, transports et infrastructures correspondantes, production et distribution d'énergie, et infrastructures énergétiques ; activité libérale ; activité à prédominance commerciale (+50 % du CA de l'entreprise souhaitant louer l'immobilier aidé) ; hébergement, restauration et loisirs ; activités financières et assurance / activités intra groupe / sièges sociaux / conseils en gestion. Taux : 45 % à 65 % pour les études 100 % du déficit prévisionnel d'exploitation pour les travaux. Plafond : 40 000 euros de subvention pour les études de faisabilité

Agenda

I. Mise en œuvre du PO FEDER

II. Dynamique de programmation

III. Adoption de nouveaux critères de sélection

IV. Modification de critères de sélection

V. Mise en œuvre du plan d'évaluation

VI. Point sur les actions de communication

Mise en œuvre du plan d'évaluation

Deux évaluations ont été mises en œuvre au cours de l'année :

- L'évaluation de mise en œuvre à mi-parcours ;
- L'évaluation d'impact à mi-parcours sur la thématique « Améliorer l'innovation et la compétitivité des entreprises ».

Les travaux sont en cours :

- Les résultats intermédiaires ont été présentés au Comité Régional d'Evaluation, le 16 novembre 2018 par le prestataire ;
- Les rapports finaux feront l'objet d'une présentation au tout début 2019.

Evaluation du PO FEDER de la Région Réunion 2014-2020

Evaluation à mi-parcours

(Lot 1 et Lot 2)

CRE

16 novembre 2018

The better the question.
The better the answer.
The better the world works.

l'Europe s'engage à La Réunion

EY Building a better working world

#RÉGIONRÉUNION

Une dynamique de programmation prudente mais un taux de certification élevé

Un taux de programmation modéré qui s'explique par :

- Des abandons (SWAC) ou redéfinition de projets (THD)
- La loi NOTRE (redéfinition des compétences des communes, retard pris sur les ZA)
- Un décalage calendaire entre ANRU et FEDER (retard de conventionnement ANRU empêchant le déblocage des fonds FEDER intervenant en cofinancement)
- La mise en place des ITI (mise en place des procédures et de mobilisation des acteurs)
- Délais inhérents aux procédures « grands projets »

En juin 2018, la Réunion se classait en troisième position des régions françaises avec le plus fort taux de certification.

Cette bonne dynamique de certification tient en partie à une spécificité réunionnaise : la programmation des projets à un stade de maturité avancé. Ce faisant, **l'autorité de gestion garantit une accélération du processus de certification des dépenses.**

#	Autorité de gestion	% de dépenses certifiées	Montant de dépenses certifiées
1	Région Auvergne-Rhône-Alpes (PO Auvergne)	20%	72,3 M €
2	Région Grand-Est (PO Lorraine)	18%	101 M €
3	Région Réunion	17%	316 M €
4	Région Bourgogne-Franche-Comté (PO Franche-Comté)	16%	55,5 M €
5	Région Grand-Est (PO Champagne-Ardenne)	10%	50,9 M €

Source : Rapport CGET, Juin 2018

Rappel : le taux de certification s'élevait à 21,3% du coût total certifié au 31/10/18

Un programme opérationnel globalement pertinent au regard des besoins du territoire, malgré quelques réserves

Des thématiques pleinement adaptées aux besoins du territoire

1. En amont de la mise en œuvre, **une procédure de concertation Etat/Région/Département** a permis une prise en compte de tous les besoins essentiels du territoire

2. **Les modalités d'association du bloc communal permettant d'identifier et de prendre en compte les besoins locaux** (déploiement des ITI, qualité des procédures ITI intégrant dans plusieurs cas des « Comités des maires », fléchage ITI des Fiches Action relevant de stratégies urbaines de développement intégré)

… malgré quelques réserves

Certaines limites à la capacité du PO à répondre aux besoins du territoire peuvent être soulignées :

- **Exigence de concentration thématique vs besoins de rattrapage en infrastructures :** un retard marqué de la Réunion en la matière qui nécessiterait un soutien accru

- **Des difficultés à mobilier dans la durée l'écosystème réunionnais de la Recherche autour des thématiques de la S3 (OT1)**

- **Un temps d'adaptation des nouvelles procédures ITI par les EPCI** qui a pu ralentir la remontée de projets issus des « territoires » au cours de la 1ère phase de la programmation.

Perception des bénéficiaires

Les éléments présentés dans cette diapositive sont des résultats intermédiaires
(enquête réalisée en ligne auprès des bénéficiaires entre le 25/10/2018 et le 15/10/2018; n=173)

48% **des bénéficiaires ont déclaré que leurs projets n'auraient pas pu être réalisés sans aide FEDER.**

93% **des bénéficiaires ont déclaré être prêts à recommander à d'autres porteurs de s'engager dans un projet FEDER**

Un outil pour renforcer la compétitivité

- L'objectif le plus souvent cité pour la mobilisation du FEDER est **« Améliorer la performance de la structure au regard des objectifs fixés » (63%)**, suivi de « Améliorer le positionnement concurrentiel/la compétitivité de ma structure » (45%), « Améliorer l'image et la crédibilité de la structure » (36%)

Le FEDER peut être associé à d'autres fonds européens

- Seuls **18% des porteurs ont bénéficié d'autres fonds européens** (pour 46% il s'agit du FSE et pour 21% de Horizon 2020).

Un accompagnement bénéfique pour la gestion des dossiers

- 49% des porteurs ont été accompagné lors du montage du projet (par des organismes consulaires, des cabinets de conseil, des services de la Région).
- 93% ont été satisfaits ou très satisfaits de cet accompagnement.
- **78% des porteurs sont satisfaits ou très satisfaits des relations avec les services instructeurs.**

Une gestion administrative du FEDER lourde mais surmontable

- 47% des répondants estiment que l'aspect le plus contraignant d'une demande FEDER est la liste des pièces nécessaires au montage du dossier et pour 36% les délais de paiement après transmission des pièces de solde
- 33% des bénéficiaires considèrent que les moyens humains nécessaires pour monter et suivre le dossier de subvention FEDER sont aussi un obstacle. 48% des porteurs estiment avoir passé entre 10 à 30% du temps consacré au projet à la gestion administrative et financière du dossier FEDER.
- **72% des répondants Les obligations de gestion sont « complexes mais surmontables »**.

Une conséquence NRL? L'amélioration continue du climat des affaires depuis 2014 à la Réunion

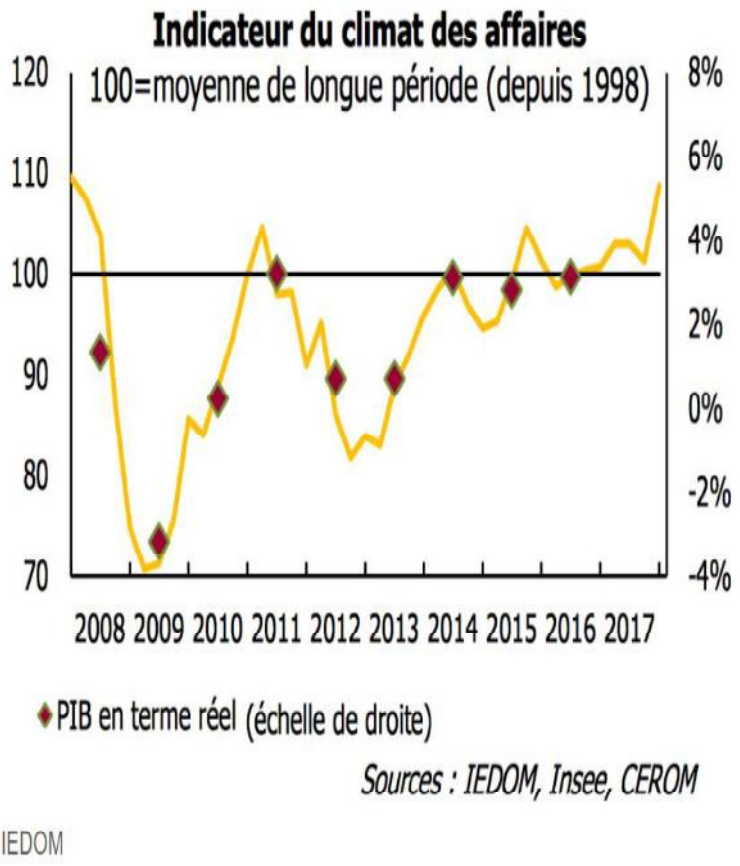

Impact du soutien FEDER aux infrastructures

- Un climat des affaires en progression continue depuis 2014, augurant de bonnes perspectives à court terme (créations d'entreprises, créations d'emplois etc)
- Une amélioration concomitante du début de la phase opérationnelle du projet NRL auquel le FEDER a contribué à hauteur de 100 M€

Agenda

I. Mise en œuvre du PO FEDER

II. Dynamique de programmation

III. Adoption de nouveaux critères de sélection

IV. Modification de critères de sélection

V. Mise en œuvre du plan d'évaluation

VI. Point sur les actions de communication

Plan de communication

Le plan de communication du PO FEDER s'articule en 3 temps :

Temps 1 : Un communication centrée sur les guichets uniques

Outils mobilisés : campagne média avec spot télé, journées portes ouvertes, articles dans la presse quotidienne, partenariat média avec la presse spécialisée, conférence de presse

Temps 2: Communication régulière en intégrant la dématérialisation par le site web FEDER

Outils mobilisés : campagne média avec spot télé, partenariat média pour émission télé grand public FEDER, articles dans la presse quotidienne, partenariat média avec la presse spécialisée

Temps 3 : l'information en continu

Outils mobilisés : ceux des temps 1 et 2 avec optimisation des coûts

Ouverture d'une page Facebook dédiée

Plan de communication

Partenariat média TV
2015 : 13 épisodes de « Le FEDER de A à Z »
2016 : 37 épisodes de « Le FEDER de A à Z »
2017 : 9 épisodes de « Le FEDER de A à Z »
2018 : 20 épisodes de « Le FEDER de A à Z

Parution presse quotidienne (JIR, Le Quotidien)
2014: 4 parutions sur le GU
2015: 20 publireportages
2016: 20 publireportages
2017: 8 publireportages
2018: 8 publireportages

Partenariat presse spécialisée
18 publireportages

Partenariat presse spécialisée (L'Eco Australe, le CHR Journal)
2016 : 18 publireportages
2018 : 13 publireportages

Campagne média
2015 : spot radio et TV
2017 : spot radios, TV et cinéma